

1977/109 Doc

REPUBLIQUE DU SENEGAL

PRIMATURE

CN 0100278
H18/4540
NDO

DELEGATION GENERALE
A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET TECHNIQUE

1

COMPTE: RENDU DES DISCUSSIONS AVEC LA MISSION CILSS/FAO
CHARGEE D'ETABLIR LE PLAN D'OPERATION
DU PROJET "RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT DE LA LUTTE INTEGREE"
INTITULE ANNEXE B

Par

Mbaye NDOYE
CNRA Bambe

Décembre 1977

Centre national de Recherches agronomiques
do Bambe

INSTITUT SENEGALAIS DE RECHERCHES AGRICOLES

(1, S. R. A.)

COMPTE RENDU DES DISCUSSIONS AVEC LA MISSION CILSS/FAO
CHARGÉE D'ETABLIR LE PLAN D'OPERATION
DU PROJET "RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT DE LA LUTTE INTEGREE"
INTITULE ANNEXE B

I - COMPOSITION DE LA MISSION

- a) Chef de mission : M. R. BLOUARD, service Afrique de la division des Opérations agricoles (AGOA), FAO, Rome
- b) Membres de la mission :
- Mme DIALLO Daoulé Ba, Phytopathologiste, Bamako, Mali
MM. M. BONZI, Entomologiste IRAT, Farako-Ba, Hte-Volta
R. SKAF, Entomologiste FAO; Dakar, Sénégal
J. TETEFORT, entomologiste ORSTOM, France.

II - BUT ET OBJET DE LA MISSION

A la suite de la consultation gouvernementale de décembre 1976 à Rome, la réunion de Dakar de mars 1977 a établi pour la réunion des ministres du Club des Amis du Sahel qui devait se tenir en mai 1977 à Ottawa, le programme de protection des végétaux dans les pays membres du CILSS reparté en huit chapitres annexes au rapport général :

- Annexe A : renforcement des services nationaux de la P.V.
- Annexe B : Recherche et Développement de la lutte intégrée des ennemis des principales cultures vivrières dans les pays du Sahel.
- Annexe C : proposition pour un programme régional antiacridien dans la zone soudano-sahélienne
- Annexe D : proposition pour des projets régionaux de recherche et de coopération technique pour la protection des cultures contre les oiseaux granivores
- Annexe E : programme multinational pour le renforcement de la protection des récoltes vivrières
- Annexe F : programme de recherche pour l'amélioration de la lutte contre les dégâts des rongeurs
- Annexe GI : l'organisation d'un programme d'information pour la lutte intégrée
- Annexe GII : établissement d'un service de formation.

La réunion des ministres du club des Amis du Sahel a approuvé ce programme mais seul l'annexe B a trouvé un financement (de l'USAID). L'annexe F a retenu l'attention de l'aide allemande, mais ce projet est moins avancé que le projet de l'annexe B.

tes réunions du CILSS de Bamako en septembre puis de *Ouagadougou en octobre se sont tenues pour apprécier le programme de protection des végétaux et constituer la mission présente dont la tâche est de :

1° Formuler une proposition de document visant à inclure les recherches Ecologiques concernant l'amélioration de la lutte contre les oiseaux granivores (Annexe D) dans le projet de "Recherche et Développement de la lutte intégrée des ennemis des principales cultures vivrières dans les pays du Sahel" (Annexe B). On voit donc bien que les réunions de Bamako et de Ouagadougou ont décidé de faire financer le projet de l'Annexe D sur le projet de l'annexe B dont le volume du financement est déjà arrêté et les Fonds débloqués par le Sénat américain.

2° Formuler le Plan d'opérations du projet de recherche et de développement de lutte intégrée (Annexe B) tel qu'approuvé par le Conseil des Ministres du CILSS et l'USAID en tenant en considération les besoins exprimés par les pays sahéliens lors de la réunion des 18, 19 et 20 octobre 1977.

C'est donc bien clair à ce niveau, et la mission est plus spécialement chargée de :

- a) identifier les activités à engager pour les cinq années à venir dans l'optique d'un programme à long terme (15 ans) ;
- b) évaluer au niveau régional et sous-régional les besoins en ce qui concerne la coordination des activités du projet ;
- c) évaluer par pays les besoins des institutions concernées pour les cinq prochaines années avec plus particulièrement un budget détaillé pour 1978 ;
- d) établir un plan de travail et répartir les activités entre les institutions responsables concernées (nationales et sous-régionales) ;
- e) décrire les apports des donateurs ainsi que ceux des gouvernements ou organisations bénéficiaires ;
- f) élaborer avec les institutions concernées un projet de convention à passer entre le CILSS et chaque gouvernement ou organisation régionale pour le plan de travail retenu.

Une discussion large a eu lieu sur tous ces points. Le point (c) qui relève d'un autre niveau, n'a cependant pas été abordé.

III - SITUATION DU PROJET POUR LE SENEGAL

Lors de la consultation de décembre 1976 à Rome, le Sénégal était le seul Pays de la région à présenter des projets élaborés. Il s'agissait :

1. d'un projet de création d'un réseau d'avertissement agricole
2. d'un projet d'implantation d'un laboratoire d'entomologie au CNRA de Bambey
3. d'un projet de création d'une station de quarantaine sous-régionale (projet pas définitivement établi en 1976.)
4. d'un projet de structuration et d'équipement de la protection des végétaux.

Lors de la réunion de Dakar, les projets 1, 3 et 4 ont été placés dans l'Annexe A (renforcement des services nationaux de la P.V.) et le projet 2 dans l'annexe B (recherche et développement de la lutte intégrée), ce qui était logique.

La mission de formulation avait estimé en outre, que compte tenu de l'importance actuelle et future du bassin du Fleuve Sénégal et de tous les projets prévus dans le cadre de l'OMVS, il était indispensable d'entreprendre le plus tôt possible, un certain nombre de recherches écologiques de base pour éviter des surprises désagréables dans l'avenir. C'est dans cette optique que le projet polyspécifique sous-régional pour le bassin du Fleuve Sénégal a été initié et inclue dans l'Annexe B. Le Sénégal n'a donc pas préparé un projet "Protection des Végétaux" pour couvrir la Partie sénégalaise du bassin du Fleuve Sénégal, les autres pays non plus. Ce projet avait prévu d'installer à Saint-Louis pour entreprendre des études dans l'ensemble du bassin du Fleuve une équipe composée de : 1 biologiste, 1 écobotaniste, 1 écoentomologiste, 3 entomologistes, 1 phytopathologiste, 1 malherbologue, 1 phytopharmacien.

Après le passage de la mission Mac LAUGRAIN à Bambey, l'USAID nous avait demandé d'établir pour Bambey, le plan d'un laboratoire pour l'équipe prévue dans le cadre du projet (1 entomologiste légumineuses, 1 spécialiste de l'évaluation des pertes, un phytopathologiste légumineuses) devant compléter l'équipe déjà en place (1 entomologiste mil et 1 entomologiste sorgho). Le plan des villas prévus pour les experts qui seront installés à Bambey (3) et Ziguinchor (1 spécialiste de l'évaluation des pertes) a été préparé.

L'architecte de l'USAID a approuvé ces Plans et s'est mis d'accord avec l'architecte conseil de l'ISRA.

Pour le projet polyspécifique, tout reste à faire et je pense que le Sénégal doit établir un projet national pour la protection des cultures dans la région du Fleuve qui sera partie intégrante du projet polyspécifique. Ceci permettrait de fixer les idées quant aux besoins spécifiques nationaux dans ce domaine.

IV - CONTACTS DE LA MISSION AU NIVEAU DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE BAMBEY

Les membres de la mission (moins le chef de mission) mais renforcé de Monsieur KANE (membre pour l'annexe 'GII) et en compagnie de Monsieur Sani DIEME de la P.V., ont pu discuter de tous les problèmes ci-avant posés avec :

MM. BEYE,	Directeur du CNRA
HERNANDEZ,	Malherbologue
BOURNIER,	Entomologiste
NDOYE,	Entomologiste
SONKO,	Pédologue, Directeur de la Station ISRA/Richard-Toll

Monsieur NDOYE a ensuite accompagné la mission pour la visite de la région du Fleuve.

Saint-Louis :

OMVS, FAO : tour d'horizon sur les problèmes d'aménagement et de recherche avec :

MM. HAMDINOLJ, hydrologua
MOSCAL, sélectionneur

SAED : tour d'horizon sur les problèmes de développement et de vulgarisation avec :

MM. DIAGNE, Secrétaire général de la SAED
DEMBELE, Représentant le chef de la Division d'Agronomie

Richard-Toll :

- SONKO, Directeur de la Station ISRA/Fleuve
- DIOP, entomologiste

En compagnie de M. Tahir DIOP, la mission a pu visiter les stations de Fanaye, Guédé et la point d'essai du Canal D.

V - SYNTHESE DES DISCUSSIONS

Après les contacts que les membres de la mission ont eus à Dakar avec l'ISRA, la P.V., l'OCLALAV, l'ORSTOM et l'OMVS, une réunion de synthèse tenue le 3/12/77 a permis de faire le point sur l'ensemble des questions abordées au cours de l'étape du Sénégal.

1°/ Les besoins et les activités à entreprendre :

- Pour le Sénégal, les besoins sont exprimés sous forme de projet élaborés qui, en partant de la situation actuelle, définissent les besoins complémentaires nécessaires. Nous avons simplement demandé que l'on parte de ces projets.

- Il se trouve que seul l'Annexe B du programme est financé ; il eut été plus logique de financer d'abord l'Annexe A, tout le monde en a convenu. Mais cette situation fait que les autres aspects du programme considérés comme prioritaires ou au moins aussi prioritaires que la lutte intégrée risquent d'être proposés pour financement dans le cadre de l'Annexe B, dont le volume de financement est bien défini et une option définitive prise par l'USAID.

- La Protection des Végétaux a fait remarqué que le projet Avertissement agricole doit rester dans l'Annexe A dont le financement est encore à chercher.

- Le principe est retenu de prévoir tout le nécessaire pour placer les experts à venir dans le cadre des projets de recherches, dans les mêmes conditions matérielles que les chercheurs en place, notamment en ce qui concerne le logement.

2°/ La coordination :

Le problème est posé au niveau national et au niveau régional d'une coordination entre la recherche et le développement. Pour le Sénégal, la "Réunion annuelle de Défense des Cultures" joue

un peu ce rôle, mais peut-être que cette coordination devrait avoir un caractère plus institutionnel.

3°/ Le projet de Bambeï :

Il est prêt à être exécuté, aussi bien en ce qui concerne les maisons qu'en ce qui concerne le laboratoire d'entomologie. Les besoins pour le CNRA ont été clairement exprimés. Le Centre de Bambeï est considéré comme le Centre du renforcement de la recherche en matière de Protection des Végétaux.

4°/ Le projet polyspécifique :

Il a tout d'abord été bien dit que les équipes et les infrastructures doivent être placées pour ce qui concerne le Sénégal au niveau de la station ISRA de Richard-Toll. Il ne doit y avoir aucun laboratoire à Saint-Louis et de toute façon, toute installation de chercheurs à Saint-Louis doit avoir un caractère provisoire, à durée fixée dès le départ. Ceci implique le renforcement de l'équipement de Richard-Toll non seulement en laboratoire (c'est prévu dans le projet) mais aussi en maison d'habitation pour les chercheurs (ce qui n'est pas encore prévu).

Il a ensuite été question de la répartition de l'équipe entre les trois pays de l'OMVS. Les responsables de Richard-Toll ont exprimé les besoins les plus prioritaires en faisant remarquer que la question doit relever du Comité inter-états de la recherche de l'OMVS en relation avec les responsables de la recherche dans les différents pays. Les besoins les plus immédiats sont :

- 1 malherbologue (priorité n° 1)
- 1 écoentomologiste
- 1 entomologiste (sur les autres cultures que le riz)
- 1 phytopathologiste
- 1 phytopharmacien
- 1 écobotaniste.

C'est pour avoir une définition objective de ces besoins qu'il est utile d'élaborer un programme de protection des végétaux pour la région qui doit tenir compte des perspectives qu'ouvrent les projets prévus dans le cadre de l'OMVS.

5°/ Sur la formation d'homologues

Les experts vont mener des programmes de recherches mais il doit leur être assigné comme autre rôle essentiel la formation de leurs homologues autochtones. De ce fait, chaque fois qu'il y aura un national capable de conduire le programme, le recrutement de l'expert ne sera plus nécessaire. Ceci semble évident mais il nous avait paru utile de le rappeler.

A ce problème d'homologues est directement lié celui de la formation des chercheurs nationaux. Le Sénégal s'est fixé comme objectif de sénégaliser à 80 % les postes de chercheurs d'ici la fin du Ve Plan, mais on sait que la politique de l'ISRA dans le domaine de la formation est toujours en gestation.

6°/ Le financement du personnel de contre-parti-

Nous avons demandé que tout le personnel national y compris le personnel scientifique (homologues) soit pris en charge par le projet au moins pendant la première phase de 5 ans, ceci pour éviter toute difficulté dans ce domaine.

7°/ La convention CILSS - Donateurs - Récipiendaires

Il a été convenu que la convention doit être signée au début du mois de mars 1978 et que la mission doit déposer son rapport avant le 31 janvier.

Un certain nombre de problèmes ont été soulevés à propos du financement des projets.

Il semble que le CILSS doive signer un accord unique avec chaque donateur et rétrocéder le financement par un accord CILSS - pays bénéficiaire. Nous nous sommes inquiétés d'une telle procédure qui ne responsabilise ni les institutions nationales, ni l'Institut du Sahel dont l'unique objet est désormais une coordination technique qui risque d'être trop théorique du fait que la gestion financière des projets va relever du Secrétariat du CILSS. Nous pensons que ces inconvénients devraient être évités.

CONCLUSIONS :

Nous avons perçu dans les démarches de la présente mission des modifications du programme tel qu'il a été élaboré par la réunion de Dakar et approuvé par le conseil des ministres réuni à Ottawa. C'est pour cette raison que je pense que nos positions et nos projets doivent être maintenus et défendus avec constance et esprit de suite.

Nous avons eu l'avantage sur d'autres pays d'avoir présente dès le départ des projets très élaborés, ce serait dommage que nous n'en tirions pas tout le profit dans l'immédiat.

Le fait de surcharger les projets financés d'autres propositions qui n'ont pas encore trouvé un financement, ne fera que retarder l'exécution des projets puisqu'il faudra à chaque fois reprendre le plan d'opération et l'adapter à la nouvelle situation. C'est pourquoi un compromis consistant à mettre en annexe au projet Lutte intégrée, le projet Oiseaux granivores a été proposé. Il s'agira de mettre l'accent sur l'intérêt qu'il y a à trouver un financement à ce dernier projet qui ne doit pas être financé dans le cadre de l'annexe B. Vu que ces problèmes seront rediscutés à la réunion de Banjul, il sera possible d'expliquer ce point de vue.

Tels sont les principaux problèmes soulevés lors du passage de la mission CILSS/FAO chargée de formuler le plan d'opération pour le projet "Recherche et Développement de la lutte intégrée contre les ennemis des principales cultures vivrières dans les pays du Sahel".

Bambey, le 6 décembre 1977